

LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
SAVOIE – 8043 HABITANTS

RECRUTE

UN/E COORDONNATEUR DE STRUCTURE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR H/F

Poste à temps non complet 14h00 par semaine

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France. Poste au sein de la Direction de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation placé sous l'autorité du responsable du service Vie scolaire.

Lieu d'affectation pressenti : Groupe scolaire des Clapeys / restaurant scolaire des Chaudannes

MISSIONS PRINCIPALES

Coordination

- Garantir le respect des objectifs et des règles de fonctionnement du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire ;
- Encadrer fonctionnellement l'équipe d'animateurs lors de l'activité et en l'absence du supérieur hiérarchique ;
- Gérer le restaurant scolaire dans ses aspects administratifs (commande de matériel, remplacement des agents, vérifications des feuilles d'heures...) ;
- Appliquer et faire appliquer les règles de sécurité au moment du repas, des activités et des temps informels ;
- Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène ;
- Contrôler visuellement les locaux et intervenir si nécessaire auprès des agents de service en cas de dysfonctionnement ;
- Contrôler la mise en application des « fiches procédure » par les animateurs et agents de service ;
- Contrôler visuellement l'état du véhicule ;
- Participer aux réunions d'élaboration des menus ;
- Coordonner l'action de l'accueil périscolaire du matin et du soir (hors ATSEM).

Gestion des structures

- Agent déclaré comme responsable d'accueil de loisirs sans hébergement auprès de la DDCSPP ;
- Faire le lien avec les familles, les enseignants et le service Vie scolaire ;
- Contacter les parents en cas de souci comportemental ou de santé d'un enfant ;
- Etre attentif et à l'écoute des enfants ;
- Pointer les présences et les absences quotidiennes ;
- Rendre compte au service Vie scolaire ou au responsable du service Vie scolaire de tout dysfonctionnement, difficultés, absence d'enfant non signalée ;
- Servir et desservir à table ;
- Gestion des commandes du restaurant scolaire et des accueils périscolaires (après validation hiérarchique) ;
- Evaluation et bilan des actions réalisées.

Animation

Restaurant scolaire

- Sensibiliser les enfants à l'équilibre et à la diversité alimentaire ;
- Proposer des animations collectives avant ou après le repas si la gestion du temps le permet.

Accueil périscolaire

- Suivi du projet pédagogique et du projet éducatif territorial ;
- Elaboration du projet d'activités avec l'équipe d'animation.

CONDITIONS D'EXERCICE

- BAFD ou équivalent ou expérience confirmée,
- Principaux critères d'appréciation pour la réussite du poste :
 - Bonnes relations et bons contacts avec les enfants et avec autrui en général,
 - Ponctualité,
 - Assiduité,
 - Sécurité,
 - Initiative,
 - Dynamisme,
 - Sens du travail en équipe,
 - Sens de l'écoute et bienveillance,
 - Capacité d'encadrement.

Horaires pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Restaurant scolaire de 11h30 à 13h30 + heures de gestion
- Accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 + heures de gestion

Particularités du poste : Poste annualisé à temps non complet sur la base de 14h/semaine. Les congés et les RTT sont pris durant les périodes de vacances scolaires.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent titulaire de la fonction publique territoriale, grade d'adjoint d'animation,
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances + CNAS + participation employeur complémentaire santé et prévoyance,
- Poste à temps non complet 14h00 par semaine, à pourvoir à compter du 1^{er} novembre 2021.

Renseignements : M. ROBERT, Directeur de l'Education, des Sports, de la Culture et de l'Animation - Tél. 04.79.64.48.21

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. mairie@saintjeandemaurienne.fr / Avant le 12 septembre 2021